

Date de dépôt : 29 octobre 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Olivier Jornot, Ivan Slatkine, Janine Hagmann, Fabienne Gautier, Christiane Favre, Jean-Michel Gros, Daniel Zaugg, Marcel Borloz, Beatriz de Candolle, Francis Walpen, Michel Halpérin, Nathalie Fontanet et René Stalder pour la création d'un nouvel établissement de détention préventive (Champ-Dollon II)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 septembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- *que la prison de Champ-Dollon a été conçue en 1977 pour 270 détenus;*
- *que depuis des années, ce nombre est constamment dépassé, un nouveau record ayant été établi en janvier 2009 avec plus de 500 détenus;*
- *que l'inauguration de la prison de La Brenaz, avec ses 68 places vouées à l'exécution de courtes peines, n'a pas soulagé Champ-Dollon dans la mesure apparemment attendue;*
- *que la surpopulation carcérale détériore les conditions de détention, les conditions de travail des gardiens et de manière plus générale la sécurité des Genevois;*
- *qu'il n'y a pas lieu d'espérer, compte tenu de l'augmentation de la population, notamment, de la baisse durable de l'effectif des personnes en détention préventive;*

- *qu'il y a par conséquent lieu, à côté de mesures urgentes, de lancer dès maintenant la construction d'une nouvelle unité de détention préventive de 250 places au moins, à proximité de Champ-Dollon (Champ-Dollon II);*

invite le Conseil d'Etat de Genève

- *à planifier et construire dans les meilleurs délais une nouvelle unité de détention préventive de 250 places au moins;*
- *à informer régulièrement le Grand Conseil de l'avancement des travaux de planification.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès le début de la législature 2006-2010, la problématique de la surpopulation carcérale a été inscrite comme une des priorités du Conseil d'Etat. En effet, ce dernier estime que la construction de places de détentions supplémentaires est essentielle pour garantir de meilleures conditions de détention. La construction de l'établissement d'exécution des peines de «La Brenaz» et son ouverture en février 2008 sont ainsi une première réponse concrète et rapide du Conseil d'Etat face à cette problématique.

En février 2009, le Conseil d'Etat a mis sur pied un Comité de pilotage, présidé par le directeur général de l'office pénitentiaire du département des institutions (DI) et composé du directeur de la prison de Champ-Dollon (DI), ainsi que du chef du service constructions et transformations du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ce Comité a été mandaté pour étudier la réalisation d'un nouvel établissement pénitentiaire destiné à la détention préventive, en déterminant également sa localisation et sa capacité. Le 29 mai 2009, le Comité de pilotage a remis son rapport au Conseil d'Etat dans lequel il a formulé plusieurs propositions pour créer 500 nouvelles places de détention au maximum, sur le site de Champ-Dollon ou à proximité immédiate de celui-ci.

Le 19 juin 2009, le Conseiller d'Etat en charge du département des institutions a organisé des Assises pénitentiaires auxquelles ont été conviés les différents acteurs et partenaires actifs dans le domaine du pénitentiaire et notamment les députées et députés du Grand Conseil, membres des Commissions des visiteurs officiels et des travaux.

Sur la base des conclusions du Comité de pilotage et des réflexions engagées à l'occasion des Assises, le Conseil d'Etat a rédigé un rapport destiné au Grand Conseil (RD 797), présenté publiquement le 15 septembre 2009. Ce rapport définit la stratégie et la planification que le Conseil d'Etat entend mener au cours des prochaines années en matière de politique pénitentiaire.

En premier lieu, dans le cadre de la planification concordataire approuvée par l'office fédéral de la justice, la construction de «Curabilis», prévue dans la loi n° 10418 adoptée par le Grand Conseil le 15 mai 2009, débutera à la fin de l'année 2009. Cet établissement mettra à disposition, dès 2013, 92 nouvelles places de détention destinées à l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement.

En outre, à l'horizon 2011-2012, la densité carcérale de la prison de Champ-Dollon sera diminuée par la création de 40 nouvelles cellules de détention, consécutive au déplacement de l'unité médicale actuellement située au quatrième étage. Celle-ci occupera un nouveau bâtiment situé à l'intérieur du mur d'enceinte de la prison de Champ-Dollon et dont la construction sera réalisée de manière prioritaire par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, l'extension du centre de détention de «La Brenaz» (déjà envisagée dans la loi n° 9854 adoptée en juin 2006 par le Grand Conseil) prévoit pour l'année 2014 la création de 150 nouvelles cellules dévolues à l'exécution des peines. L'agrandissement de ce centre fera l'objet, courant 2010, du dépôt d'un projet de loi portant sur l'ouverture d'un crédit d'étude et d'investissement.

En dernier lieu, la réalisation d'un nouvel établissement pénitentiaire («Champ-Dollon II»), destiné à la détention avant jugement, est prévue à l'horizon 2016-2017 dans le périmètre attenant à l'actuelle prison. Ce nouvel établissement mettra à disposition entre 300 et 400 nouvelles places de détention. La construction de cet établissement nécessitera l'acquisition des parcelles en mains privées et fera l'objet d'une procédure de modification des limites de zones qui sera engagée par le département du territoire (DT) au début de l'année 2010.

Le Grand Conseil, aux travers des différentes Commissions concernées par cette problématique, sera régulièrement tenu informé de l'état d'avancement des différents travaux de planification en lien avec la politique pénitentiaire engagée par le Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER